



PROCES-VERBAL

de l'Assemblée communale du 11 décembre 2025

Présidence : M. David Fattebert, Syndic

Citoyens présents : 22 citoyens, majorité à 12

Préambule

A 20h, M. le Syndic au nom du Conseil communal déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

L'assemblée communale a été légalement convoquée selon l'art. no 12 de la loi sur les communes.

TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 8 mai 2025

ne sera pas lu, à disposition au bureau communal et sur le site internet de la commune (www.le-chatelard.ch)

2. Budget 2026

2.1 Budget du compte de résultats

3. Approbation des statuts de l'Association du bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)

4. Approbation de la révision partielle des statuts du Secours Sud Fribourgeois (SSF)

5. Divers

M. Charles Uldry et M. Alexandre Dumas sont nommés scrutateurs.

M. Vincent Barraud président de la commission financière et M. René Uldry membre de la commission financière sont excusés.

M. Fattebert rappelle que l'assemblée est enregistrée à des fins de rédaction, celui-ci sera détruit lorsque le procès-verbal est rédigé.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 2025, n'est pas lu, car celui-ci était à disposition au bureau communal et sur le site internet de la commune.

M. Philippe Beaud demande deux modifications au PV du 8 mai 2025 (page 6) concernant la question de M. Francis Oberson qui souhaite avoir connaissance de la valeur ECAB. Selon M. Beaud, elle se monte à plus de CHF 400'000.-.

Effectivement le montant donné lors de l'assemblée communale du 8 mai 2025 était la valeur intrinsèque qui se calcule selon les mètres cubes de l'ECAB 575m³ x CHF 800.-, qui donne un montant de CHF 460'000.- moins la vétusté admise de 1% par an, soit 35% pour un montant de CHF 161'000.- ce qui correspond à une valeur intrinsèque de CHF 299'000.-. Selon le protocole et la dernière décision d'estimation de l'ECAB de mars 2018 transmis par M. Descloux, l'estimation ECAB se monte à CHF 361'000.-.

M. P. Beaud mentionne également l'absence de l'intervention de M. Emmanuel Jaquet lors de la demande du vote à bulletin secret, qui a également rappelé que cela n'était pas aux citoyens du Châtelard de payer une retraite dorée à M. Descloux. Selon M. le Syndic, le procès-verbal n'est pas là pour retranscrire mot pour mot le contenu d'une assemblée communale et il ne s'agit là pas de fait décisionnel et ceci n'apporte pas de plus-value au contenu du procès-verbal.

Sous réserve des remarques formulées qui seront reprises dans le PV du 11 décembre 2025, M. le Syndic demande l'approbation du procès-verbal du 8 mai 2025.

L'assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité.

M. Le Syndic remercie la secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

2. Budget 2026

2.1 Budget du compte de résultats

M. le Syndic présente le budget du compte de résultats 2026, donne quelques informations complémentaires et demande d'intervenir en cas de besoin.

Administration générale, augmentation de la rémunération des scrutateurs à CHF 1'200.-, liée aux élections communales et cantonales. Légère augmentation du salaire du personnel suite à l'enquête de l'ACF. Il s'avère que la commune se situe en dessous de la moyenne et afin de procéder à un rééquilibrage par étape, sans garantie pour les années à venir, les salaires ont été augmentés de 4% pour 2026 avec des charges qui se montent à CHF 60'600.-. Mme Seydoux va débiter un diplôme et la commune participe aux frais de perfectionnement, avec une convention sur le temps qui lie Mme Seydoux en cas de départ prématuré. Le poste est budgétisé à CHF 4'000.- pour 2026.

La participation DIGI-FR est en légère augmentation pour un budget de CHF 1'440.-, il s'agit du guichet virtuel qui permet d'effectuer des démarches administratives en ligne, tel qu'un déménagement, une attestation de domicile, etc.

Ordre public, les curatelles au niveau du district ont subi une augmentation des charges planifiées, pour un montant de CHF 11'163.-, changements de personnel, maladie longue durée, augmentation des personnes concernées par des mesures de protection.

Enseignement et formation, cycle scolaire obligatoire, bâtiments scolaires, augmentation des salaires des enseignants budgétisés à CHF 121'740.- pour des charges 2024 à CHF 118'590.-.

M. le Syndic précise que tout le budget 2026 a été élaboré sur la base du PAFE, plan d'assainissement des finances de l'Etat. Aucune variante sans PAFE n'a été élaborée. Les charges liées ne sont pas claires et selon la votation d'avril 2026, le budget pourra être ajusté.

Cercle scolaire ; budgétisé à CHF 61'175.-, contre un budget 2025 à CHF 44'900.-, cette augmentation est liée au début de la construction de la nouvelle école (locations de nouveaux locaux, emprunts hypothécaires). Ce montant va augmenter considérablement dès le début des travaux estimé à environ CHF 90'000.- pour notre commune.

Cycle d'orientation ; il est bien géré, le budget est stable. La gestion des emprunts est très bonne. Suite à l'augmentation du budget 2025, des discussions ont eu lieu afin de diminuer les charges d'exploitation du CO et du RSG.

Conservatoire ; la participation aux dépenses du conservatoire est en diminution, budgétisée à CHF 21'223.- contre CHF 24'350.- pour 2025.

Bâtiment scolaire ; budget 2026 à CHF 8'000.-. Epicentre ; fonctionnement du centre sportif de la Glâne, frais financiers, amortissements et intérêts sont stabilisés avec un budget de CHF 34'065.-. Le bâtiment B est en baisse, budgétisé à CHF 24'335.- contre CHF 27'031.- en 2025, lié à l'amortissement. Ecoles spécialisées ; ces charges sont liées au Canton budgétisées à CHF 57'450.- augmentation relativement importante par rapport à 2025 avec un budget de CHF à 52'345.-. La part au service de la formation a également augmenté de CHF 2'700.- par rapport à 2025 avec un budget de CHF 7'700.- (50% à la charge des communes), budget 2025 CHF 5'000.-.

M. P. Beaud estime que les charges liées à Epicente et Bicubic sont très élevées, elles se montent à CHF 4'000.- par mois pour une commune de 380 habitants.

M. Le Syndic confirme qu'il s'agit de gros montants, cependant nous nous trouvons encore dans une période d'investissements effectués ces dernières années. Il ne s'agit pas seulement des frais de fonctionnement mais également des amortissements.

M. Le Syndic rajoute que la population glânoise a accepté cet investissement en connaissance de cause et actuellement on paie les amortissements.

Mme Anne Oberson estime que si l'on devait louer des horaires de piscine, cela représenterait aussi un coût, tous les élèves du primaire bénéficient d'heures de piscine et nous sommes l'un des seuls districts qui arrive à répondre à cette demande. Le Bicubic est également équipé de trois salles de gym donc les élèves du primaire et du secondaire bénéficient.

M. P. Beaud souligne qu'à moyen terme, il y aura des coûts d'entretien et que les coûts vont encore augmenter.

M. Le Syndic répond que comme toute infrastructure, il y a de l'entretien à prévoir, cependant M. le Syndic pense qu'il y a peu de monde en Glâne qui regrette cet investissement, c'est une bonne chose pour les habitants glânois. Le Bicubic est une belle salle pour accueillir des événements culturels avec une belle infrastructure.

Culte, culture et loisirs, subventions aux sociétés ; budgétisées à CHF 10'000.- en vue de la future fête des musiques de la Glâne. Les discussions n'ont pas encore eu lieu avec le comité d'organisation sur le mode de subventionnement, nous apporterons également des dons en nature (déchets, benne...) et pas seulement en espèces. Le FC de Massonnens a été ajouté dans la liste des dons, beaucoup de jeunes du village font partie du club.

Santé, les charges du RSG sont bien maîtrisées ; charges 2026 CHF 129'974.- pour des charges 2025 à CHF 127'263.-. Une augmentation aux indemnités forfaitaires régionales, ceci concerne les proches aidants (personnes qui s'occupent de leurs proches seniors et enfants à domicile), budgétisées à CHF 17'283.-, ce montant a été augmenté au niveau cantonal. Il est également causé par une augmentation des demandes. Ce service aux personnes est devenu de plus en plus connu. Cependant les aides pour les enfants devraient être une tâche cantonale. Le financement PC AI est nouvellement à la charge des communes. Avec le PAFE, le montant est budgétisé à CHF 12'746.-, ce qui est également le cas des financements PC AVS pour un montant de CHF 17'672.-, ces montants sont imposés par le Canton et de plus, ils sont inéquitables selon le taux d'imposition. La participation des avances sur les contributions d'entretien non récupérées est à la charge du Canton pour un montant de CHF 2'325.-

Affaires sociales, Le budget des crèches est stable, il varie selon le nombre d'enfants placés et selon la clé glânoise. Les services sociaux sont en augmentation avec un budget de CHF 5'895.- lié également au PAFE avec une répartition de 80 % pour les communes et 20% pour le Canton. Idem pour la part d'entente sociale intercommunale avec un budget de CHF 39'693.- contre un budget 2025 à CHF 31'570.-.

Transports et communications, le budget est stable avec un montant à CHF 98'582.-, il y a peu de recul avec la reprise de la route par le Canton. Les montants pour l'entretien des routes ont été maintenus à CHF 20'000.- ainsi que pour le service hivernal. Des ajustements seront faits ces prochaines années.

Protection et aménagement de l'environnement, tous les postes environnementaux sont stables. Les travaux prévus pour la nouvelle STEP amèneront à l'avenir de gros investissements à l'avenir.

Economie, Agriculture, postes stables, rien de particulier à signaler.

Finances et impôts, l'estimation sur le revenu des personnes physiques a également été calculé avec le PAFE, produits 2026 CHF 680'000.-.

M. le Syndic explique que l'Etat a gelé le système de progression à froid, c'est à dire quand l'indice des prix à la consommation augmente, généralement le salaire augmente aussi. Il y a un mécanisme dans les impôts qui permet de ne pas payer plus d'impôts, s'il y a augmentation du salaire lié à l'augmentation du coût de la vie afin de permettre un maintien du niveau de vie. Cependant avec le processus de gelée, les citoyens vont passer à une classe supérieure d'impôts et payer plus d'impôts avec leur augmentation salariale ainsi qu'avec la décision de plafonner les frais de transports. Ce processus permet d'augmenter de 70 millions d'impôts.

Les impôts sur les prestations en capital ont été réévalués pour être au plus proche de la réalité, chaque année des montants sont encaissés, et la moyenne des 5 années se chiffre aux alentours de CHF 15'000.-, montant qui a été porté au budget 2026.

L'impôt à la source a également été réévalué à la hausse avec un budget de CHF 15'000.- pour 2026. La contribution a légèrement été augmentée, liée aux nouveaux logements pour un budget de CHF 113'000.-. L'impôt sur les gains immobiliers est budgétisé à CHF 1'000.- (montant conservateur). L'intérêt des dettes se monte à CHF 43'700.- avec un taux hypothécaire moyen de 1.37%. Ce montant comprend notamment l'emprunt pour le café. Budget de CHF 8'000.- pour l'entretien du Dénéant, la cuisine et le carrelage doivent être rénovés selon le dernier contrôle du SAAV. Les revenus des locatifs du café ont été calculés au prorata des mois loués, soit un budget de CHF 22'400.- et le revenu pour le café se monte à CHF 28'000.-. Le loyer du café est prévu à CHF 3'500.- avec l'appartement et les loyers des 2.5 pièces sont prévues à CHF 1'200.- et CHF 1'300.- hors charges et hors places de parc. Le revenu des parchets a également été évalué avec un budget de CHF 34'000.-. La répartition des parchets est en cours et englobera le domaine communal. Le revenu du loyer du chalet du Derbali se monte à CHF 14'400.-.

M. P. Beaud demande qui détermine les montants du revenu locatif du domaine communal de CHF 12'000.- et le montant locatif des parchets de CHF 34'000.-, est-ce que c'est la commune ou l'Autorité foncière ?

M. Le Syndic répond à M. Beaud qu'étant du milieu agricole, il est sachant comment cela fonctionne.

M. Beaud demande si cela est définitif ou estimatif ?

M. Le Syndic répète qu'il s'agit de montants estimatifs. Le processus est en cours d'évaluation.

M. Beaud demande si chaque parchet aura son prix ?

M. Le Syndic répète que le prix est en cours d'évaluation et le montant de CHF 34'000.- est un montant budgété.

M. Beaud précise que lors de l'assemblée 2023, le revenu pourrait être augmenté de plus de 50%.

M. Le Syndic indique que lors de l'assemblée 2023, nous espérons optimiser ce revenu et rappelle également que cette démarche est prévue pour donner aux agriculteurs de plus grandes surfaces d'exploitation et plus facile à exploiter. Cela étant l'objectif primaire suivi par le Conseil communal avec cette nouvelle répartition. Les montants donnés sont au budget et en cours d'évaluation. Si l'optimisation n'est pas aussi bonne que prévu, c'est ainsi, nous sommes soumis à des lois agricoles avec des prix licites. *M. Le Syndic* indique que si le montant ne satisfait pas l'assemblée, il est ouvert à effectuer une modification dans le budget.

Le budget du compte de résultats 2026 présente des charges de CHF 1'538'381.- pour des produits de CHF 1'492'838.-

Ce qui résulte un excédent de charges budgété de CHF 45'543.- (établi selon le PAFE).

M. P. Beaud demande quelles sont les conséquences du PAFE selon la taille de la commune ?

M. Le Syndic répond que cela n'a rien à voir avec la taille de la commune, les communes qui vont être le plus en difficulté avec le PAFE seront les communes qui ont un faible potentiel fiscal (soit en dessous de la moyenne) comme notre commune. Les impôts supplémentaires seront minimes, cependant les charges par habitant sont identiques. Les glânois sont perdants avec le PAFE.

Budget du compte d'investissements, différents investissements sont en cours, CHF 4'000.- pour le PIEP sont encore ouverts. Le dossier doit être renvoyé au SEn.

Le plan PAL est en attente avec CHF 23'495.60 encore disponible.

Le crédit d'engagement pour la rénovation du café et l'acquisition des installations fixes sont des postes encore ouverts.

M. Le Syndic présente les liquidités qui se situent à la fin novembre à CHF 1'216'324.-.

Selon les liquidités, cela nous permettra d'amorcer les premières années de la construction de l'école, ce qui diminuerait la participation annuelle.

Il n'y a pas de question. M. Fattebert donne la parole à M. Bruno Waegli membre de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

M. Bruno Waegli fait part de son rapport et propose à l'assemblée d'accepter le budget du compte de résultats 2026 tel qu'il a été présenté. M. le Syndic remercie M. Waegli.

Pas de question à la Commission financière.

M. Le Syndic rajoute que le Conseil communal propose en l'état de ne pas augmenter le taux d'imposition contrairement aux différentes communes glânoises.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget du compte de résultats 2026.

3. Approbation des statuts de l'Association du bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)

Aujourd'hui, la gestion du domaine des eaux, en particulier les eaux usées sur notre territoire est assurée par deux associations intercommunales regroupant les 15 communes du bassin versant. L'ABVGN s'occupe entre autres de l'ensemble des démarches pour le futur.

Cette organisation a bien fonctionné jusqu'ici, mais les défis techniques, environnementaux et financiers actuels exigent une vision commune et une structure unifiée.

Une seule structure permettra une meilleure coordination de tout le réseau avec des décisions claires et une planification commune pour tout le bassin versant.

Moins d'administration, des achats groupés, du matériel partagé devrait permettre de réduire les coûts de fonctionnement. Une équipe technique unifiée garantit une expertise renforcée, des interventions plus rapides et une meilleure sécurité pour toutes les communes.

Les STEP de Romont et Autigny doivent investir prochainement afin d'assainir leurs ouvrages et augmenter leur capacité de traitement en raison du développement démographique et industriel des 15 communes membres. A ce jour, il n'y a pas de vote sur le projet de la nouvelle STEP à CHF 120'000'000.-. M. Etienne rajoute qu'à partir de septembre 2025, le chef d'exploitation de Romont a donné sa démission et actuellement c'est le chef d'exploitation d'Autigny qui gère les deux STEP.

M. le Syndic demande s'il y a des questions, comme cela n'est pas le cas, M. le Syndic propose de passer au vote.

L'assemblée accepte à l'unanimité les nouveaux statuts de l'Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN).

4. Approbation de la révision partielle des statuts du Secours Sud Fribourgeois (SSF)

Mme Oberson donne quelques informations concernant cette révision :

Nous sommes appelés à nous prononcer sur la modification des statuts des Secours sud fribourgeois qui gèrent les ambulances et le service du feu des trois districts du Sud du Canton au nom des communes. Cette démarche est dictée par les besoins croissants et évolutifs de l'association depuis sa création en 2013, lesquels ne permettent plus de répondre de manière efficiente à ses objectifs opérationnels, notamment.

Les modifications porteront sur les éléments essentiels suivants :

- Siège de l'association (art. 4)
- Modalité de convocation de l'assemblée des délégué-e-s (art. 10 al. 2)
- Composition du comité de direction (art. 13) -> 3 personnes
- Attributions du comité de direction et délégations (art. 15)
- Attributions de l'administrateur-trice (art. 18)
- Organisation du service des ambulances (art. 21)
- Obligation de servir (art. 23) -> *peuvent être astreint*
- Taxe d'exemption – Dispense (art. 24 al. 2)
- Taxe d'exemption – Perception de la taxe (art. 24 al. 3)
- Répartition des charges – Modalités de paiement (art. 32 al. 2)

Il s'agit là d'une révision partielle des statuts qui concerne néanmoins des éléments dits essentiels tels que la composition du Comité de direction ou les tâches confiées aux organes qui composent notre association.

M. le Syndic demande s'il y a des questions, comme cela n'est pas le cas, M. le Syndic propose de passer au vote.

L'assemblée accepte à l'unanimité la révision partielle des statuts du Secours Sud Fribourgeois

5. Divers

Limitation vitesse : Une demande de limitation de vitesse à 60km/h a été faite sur le tronçon de la Perrière, cependant le SPC et la Police nous a communiqué un refus. Une décision de notre part a été demandé afin de connaître les arguments du refus. Le SPC et la Police estime que selon la topologie de la route, les conducteurs ne devraient pas excéder les 60km/h. Le radar pédagogique a été installé à cet endroit.

La norme V85, soit le 85% des véhicules qui dépasse d'une certaine marge la vitesse de 60km/h pourrait donner des arguments pour reformuler une demande.

Une réflexion a également été faite sur le tronçon du haut du village limité à 70km/h, cependant en l'état, la crainte serait de perdre cette limitation et que celle-ci soit augmenter à 80km/h.

M. Laurent Delabays mentionne que la vitesse sur le tronçon du haut du village est effectivement très élevée et qu'il serait bien de mettre le radar pédagogique durant l'été avec le passage des motards. Il permettrait également de sécuriser les arrêts de bus.

M. Le Syndic attend les chiffres du radar et ne souhaite pas mélanger les deux dossiers pour ne pas perdre le 70km/h du haut du village.

M. Laurent Delabays constate que dans les villages voisins, la vitesse à proximité des arrêts de bus est à 60km/h.

M. Le Syndic répond que les arrêts de bus se situe uniquement dans le centre village, contrairement à notre commune où ils sont dispersés et que la commune a œuvré pour obtenir de nombreux arrêts bus. M. Fattebert propose de poursuivre les mesures.

Rénovation du café : les travaux avancent bien, un problème d'humidité dans les sous-sols doit être réglé. Des portes ouvertes sont prévues pour la fin mars 2026 et l'inauguration sera prévue en automne. Les chapes ont été coulées avec un accélérateur, les cuisines du restaurant et des appartements seront posées après les fêtes de fin d'année. Le revêtement de la salle sera en parquet et les zones de passage en carrelage. A ce jour, pas de surprise concernant le coût. La cuisine du restaurant est plus grande et partiellement réagencée. Quelques appareils ont été mis à neuf pour une plus-value de CHF 38'000.- Le mobilier du bistrot et de la salle seront également racheté à neuf. Cet investissement rentre également dans le budget. La sonorisation n'a pas été prévue dans le budget initial. A savoir que le projet et le budget ont été élaboré très rapidement, pour permettre d'avoir une salle prête à accueillir le Giron des musiques. M. Balmat a accepté le défi et nous le remercions.

Il s'agit de la dernière assemblée communale de la législature 2021-2026. M. François Uldry quitte l'exécutif après 20 ans de fonction et M. Christophe Etienne après 15 ans de fonction. Des personnes ont été approchées afin de poursuivre dans cette dynamique constructive et positive pour le bien commun des citoyens. Nous les remercions pour leur engagement.

Mme Monique Roch demande si nous avons des informations concernant la maison de Mme et M. Clivaz.

M. Le Syndic indique que nous sommes en contact avec un propriétaire, que des démarches sont en cours. Des mesures de sécurisation ont été prises par le Conseil communal, celles-ci ont été refacturées aux propriétaires. Le souci actuel étant la procédure et le jugement qui sont en cours. La commune pourrait prendre des mesures pour débarrasser les ruines, cependant il y a un risque qu'on ne soit jamais remboursé pour ces travaux.

M. Le Syndic demande s'il y a d'autres questions.

Comme il n'y a pas d'autre divers, M. Fattebert remercie, les membres du Conseil communal et le personnel communal pour le travail accompli ainsi que tous les citoyens présents et clos l'assemblée à 21h45.

Mme Seydoux a effectué des clichés 1 fois par semaine tout au long de la démolition et de la reconstruction du bistrot et *M. Le Syndic* propose de visualiser cette belle évolution de moins d'une année.

Il invite les citoyens à prendre le verre de l'amitié.

Le Syndic

David Fattebert

La Secrétaire

Josette Guillet